

Suivez-nous, d'A à Z : A... dhérez !

Bulletin d'adhésion à compléter et à retourner soit par :

- Email : assact.sg@laposte.net (de préférence)
- courrier postal : ASSACT Société Générale
75886 Paris Cedex 18
- courrier interne : ASSACT SG Immeuble Rome

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse personnelle :

Code postal

e-mail :

@

Ville

Pays

Adresse professionnelle :

Agence / filiale ou service
central

Code agence

Salarié Ancien salarié de la Société Générale d'une filiale autre cas

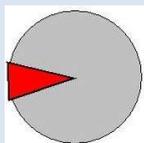
Je déclare adhérer à l'association des salariés et anciens salariés actionnaires de la Société Générale ASSACT SG et choisis la cotisation :

- | | | | |
|-----------------------|---|------|--------------------------|
| 1. Statutaire | : | 20 € | <input type="checkbox"/> |
| 2. Volontaire | : | 35 € | <input type="checkbox"/> |
| 3. Membre Bienfaiteur | : | 50 € | <input type="checkbox"/> |

A cet effet :

- pour l'année civile 2017, je ne verse pas de cotisation
- pour l'avenir, j'autorise le prélèvement automatique de la cotisation sur mon compte selon la formule SEPA ci-dessous.

**2017 : l'ASSACT SG
a 30 ans
COTISATION NON
PRÉLEVÉE**



Date et signature

AUTORISATION de PRÉLÈVEMENT SEPA

Je soussigné (e)

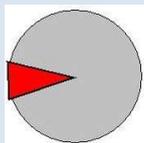
Nom et prénom

autorise ma Banque

Agence de _____ à prélever automatiquement chaque année sur mon compte N°

_____ (joindre un IBAN) **à compter de la cotisation 2018**

La cotisation appelée par l'association des salariés et anciens salariés actionnaires de la Société Générale ASSACT S G. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ASSACT SG à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ASSACT SG. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Date et signature

